



LE C.P.A. BOISBRIAND ANNONCE LA TENUE DE LA



Finale régionale des Jeux du Québec – Laurentides 2007

Les 19 & 20 janvier 2007

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région suivante :

- Laurentides

Président(e) comité organisateur : Martine Prévost Téléphone : (450) 434-2963

Courriel : martineprevost@videotron.ca

Président(e) de la compétition : Normand Lemay Téléphone : (450) 472-2611

Courriel : normand.lemay@videotron.ca

Représentant technique : Johanne Mercier

Contrôleur en chef : À venir

Contrôleur d'ordinateur : À venir

LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC

N^o DE SANCTION : R-06-027

NOM DU CLUB HÔTE : C.P.A. Boisbriand

ADRESSE : 955 Grande-Allée Boisbriand J7G 1W6

COURRIEL : martineprevost@videotron.ca

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Aréna Boisbriand
955, Grande-Allée
Boisbriand, Qc

Téléphone : (450) 437-6613

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de Glace 185 X 200

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, la Fédération et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, la Fédération et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions

Aucune restriction.

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés **AU PLUS TARD LE 15 décembre 2006** à l'adresse suivante :

Finale régionale des jeux du Québec
a/s Normand Lemay
179, 3^e Avenue
Saint-Eustache, Qc J7P 3T5

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 Date limite d'âge

Le **1^{er} juillet** qui précède la compétition pour les patineurs de catégorie compétition.

8.0 Frais d'inscriptions

45.00 \$ par événement

30 \$ pour les événements des Olympiques spéciaux

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de C.P.A. Boisbriand et datés **au plus tard le 15 décembre 2006**.

Aucun chèque postdaté après le 15 décembre 2006 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 15.00 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

9.0 Date limite des tests

Pour les finales régionales des Jeux du Québec ou Jeux de la participation et Patinage STAR, la date limite des tests est le **1^{er} janvier** qui précède la compétition.

10.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) cassettes ou CD lors de l'enregistrement.

11.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) cassettes ou CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacune des cassettes ou CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire).

12.0 Frais d'admission

Adulte : 3.00 \$

Enfant : 1.00 \$

Le concurrent et un accompagnateur auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

13.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

14.0 Trophée perpétuel

Non applicable

15.0 Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis à chaque club d'appartenance après la date limite des inscriptions.

Peut-être disponible sur Internet à l'adresse : www.cpaboisbriand.com

16.0 Formation des groupes

Les groupes de patineurs des catégories compétition : selon les règlements de Patinage Canada

17.0 Vidéo

Vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant. Coût : 15.00 \$

18.0 Restaurants

Il y aura un casse-croûte à l'aréna qui sera ouvert durant la compétition.

21.0 Critères techniques

CATÉGORIES AVEC ÉLIMINATION RÉGIONALE

Veillez prendre note qu'il y aura des pratiques officielles pour toutes les catégories

Pour toutes les catégories les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans au 1er juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : A Dames 3 minutes +/- 10 sec.
D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

NOVICE B DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition novice en simple
Âge : Avoir atteint 17 ans et + au 1er juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : Dames 3 minutes +/- 10 sec.
Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

* Cette catégorie hors âge ne sont pas éligible pour la finale provinciale des Jeux du Québec. Les seuls patineurs admissibles pour la finale provinciale sont ceux des catégories officielles.

PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition pré-novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 15 ans au 1er juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : B Dames 3 minutes +/- 10 sec.
E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE B DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition pré-novice en simple
Âge : Avoir atteint 15 ans et + au 1er juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : Dames 3 minutes +/- 10 sec.
Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

* Cette catégorie hors âge ne sont pas éligible pour la finale provinciale des Jeux du Québec. Les seuls patineurs admissibles pour la finale provinciale sont ceux des catégories officielles.

JUVÉNILÉ DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition juvénile en simple. Les concurrents juvéniles âgés de moins de 12 ans (dames) et de moins de 13 ans (messieurs) le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : C Dames 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILÉ COUPLE:

Qualification : Test de compétition juvénile en couple
Âge : Aucune restriction

Programme libre en musique : G Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DANSE

Qualification : Test complet junior bronze en danse
Âge : Aucune restriction

Danses imposées : H Danse 2 Danses à patiner : à confirmer après l'Assemblée annuelle de Patinage Canada de 2006.

OLYMPIQUES SPÉCIAUX

1) Réglementation :

- Les règlements de patinage artistique des Olympiques spéciaux du Canada seront appliqués (juillet 2005).

2) Éligibilité

- Tout athlète inscrit aux Jeux olympiques spéciaux.
- Les nouveaux athlètes et clubs pourront s'inscrire d'ici la compétition en communiquant avec un responsable au bureau des JOSQ au (514) 843-8778.

3) Catégories

21 ans et moins au 1^{er} janvier qui précède la compétition
30 ans et moins au 1^{er} janvier qui précède la compétition

4) Programme libre

Programme libre niveau 1, 2 et 3 Hommes et femmes

- Le programme doit être exécuté sur une musique instrumentale.

NIVEAU 1 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 1 doivent avoir franchi l'étape 1 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 3.

Programme libre en musique : I Dames : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.
J Messieurs : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 3
- Pas plus de 2 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 3 et d'habiletés défis de toute étape. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 3.

NIVEAU 2 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 2 doivent avoir franchi l'étape 4 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 5.

Programme libre en musique : K Dames : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.
L Messieurs : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 5
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 4 et 5 (obligatoire).
- Habiletés défis des étapes 1 à 3 (facultatif)
- Pas plus de 3 sauts
- Pas plus de 2 pirouettes
- 1 séquence ou combinaison de sauts, comptant comme l'un des sauts permis (facultatif)

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 5 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 3. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 5 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 3.

NIVEAU 3 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 3 doivent avoir franchi l'étape 6 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 7.

Programme libre en musique : M Dames : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.
N Messieurs : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un bon équilibre et inclure les éléments suivants :

- Mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 1 à 7
- 4 des 6 mouvements fondamentaux du programme Patinage Plus, étapes 6 et 7 (obligatoire).
- Habilités défis au choix, étapes 1 à 5
- Pas plus de 5 sauts, pouvant comprendre une séquence ou une combinaison
- Pas plus de 2 pirouettes
- 1 série de pas

Le programme doit être exempt de mouvements fondamentaux supérieurs à l'étape 7 et d'habiletés défis supérieures à l'étape 5. Les patineurs ne sont notés que sur les mouvements fondamentaux des étapes 1 à 7 et sur les habiletés défis des étapes 1 à 5.

Processus de sélection

Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles.

L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement de la finale régionale, qui seront sélectionnés selon le processus suivant :

- Seront sélectionnés en priorité, 2 athlètes féminins et 2 athlètes masculins en alternant les niveaux d'habileté et en accordant préséance au niveau d'habileté le plus élevé.
- Le tableau qui suit illustre le processus de sélection régionale selon les niveaux représentés à la finale régionale :

Priorité de sélection selon les niveaux à la Finale régionale	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tous			1	1	1	
Tous sauf niveau 3 Femmes°		1	1	1	1	
Tous sauf niveau 2 Hommes	1			1	1	1
Aucun homme		1		1		2
Aucune femme niveaux 1 et 3			1	2	1	

Procédure pour les éliminations régionales

• Jeux du Québec / Jeux de la participation

Finale régionale des Jeux du Québec ou de la Participation

Élimination régionale

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la finale provinciale. Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il participera à la compétition. Dans le cas d'un couple en style libre ou en danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région qu'il veut représenter et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire participer à la compétition en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut représenter sa région à la fois en danse et en couple. **Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.**

Composition de l'équipe régionale

Maximum: 14 athlètes dont 4 athlètes des Jeux Olympiques spéciaux
Maximum de 3 inscriptions par catégorie par région

L'équipe qui représentera la région devra être formée de 12 entrées (dont 4 inscriptions dans les 3 catégories Jeux Olympiques spéciaux) avec un maximum de 14 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une inscription et un couple en danse ou style libre est considéré comme une inscription).

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale est complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement, la deuxième place seulement) des 11 catégories de la Finale régionale des Jeux de la participation. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G et H dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs repatineront à nouveau dans la même journée.
 - 3) pour les Olympiques spéciaux les sélections se feront de la façon suivante :
 - Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles.
 - L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement de la finale régionale, qui seront sélectionnés selon le processus suivant :
 - Seront sélectionnés en priorité 2 athlètes féminins et 2 athlètes masculins en alternant les niveaux d'habileté et en accordant préséance au niveau d'habileté le plus élevé.

AVIS DE COMPÉTITION – FINALE RÉGIONALE JEUX DU QUÉBEC - LAURENTIDES 2007

Le tableau qui suit illustre le processus de sélection régionale selon les niveaux représentés à la finale régionale :

Priorité de sélection selon les niveaux représentés à la Finale Régionale	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tous			1	1	1	1
Tous sauf niveau 3 Femmes		1	1	1	1	
Tous sauf niveau 2 Hommes	1			1	1	1
Aucun Homme		1		1		2
Aucune femme niveau 1 et 3			1	2	1	

- c) Les substitutions seront acceptées jusqu'au début de la compétition.
- d) Les patineurs des catégories juvénile, pré-novice et novice, membres de l'Équipe du Québec pour l'année en cours, ne seront pas admissibles dans la catégorie où ils auront été concurrents à la ronde des qualifications ou aux Championnats nationaux junior mais ils pourront participer à la compétition dans une catégorie supérieure si le test est complété.
- e) Aucun concurrent ne peut s'inscrire dans plus d'une catégorie en simple.

Dans la catégorie pré-novice et novice les patineurs exécuteront seulement le programme libre. Dans les catégories en danse, seulement les danses imposées seront exécutées.